

## ANNEXE 5 : FICHE TERRITORIALE CONTRAT DE VILLE DINAN AGGLOMÉRATION

### Quartier de La Fontaine des Eaux

La présente fiche a vocation à présenter les priorités du quartier prioritaire de la ville de Dinan, puis à détailler les orientations de l'appel à projets pour l'année 2024. Ces objectifs seront valables uniquement pour 2024, et seront remplacés pour les années futures par les objectifs qui seront validés lors de l'écriture du contrat de ville 2024-2030, encore en cours de rédaction.

#### Axes prioritaires pour 2024

En 2024, les priorités définies pour le quartier prioritaire de La Fontaine des Eaux, s'articulent autour de 5 axes prioritaires :

- Emploi, formation, et développement économique
- Education, jeunesse et parentalité
- Environnement et cadre de vie
- Tranquillité publique
- Vie sociale, sportive et culturelle

#### Modalités de dépôt du dossier de demande de subvention

**Pour rappel**, les porteurs de projet doivent solliciter le service politique de la ville de la collectivité concernée par l'action ainsi que la Déléguée du préfet si besoin, afin d'échanger sur le projet présenté, de s'assurer de sa recevabilité et d'ajuster le cas échéant l'action avant la saisie du dossier.

Pour répondre au présent appel à projets, le porteur de projet dépose **obligatoirement** dans le portail DAUPHIN une demande de subvention qui sera dirigée automatiquement vers le service instructeur de la DDETS et ce **avant le 25/02/2024**, délai de rigueur.

Pour les **renouvellements d'actions**, la recevabilité du dossier 2024 est subordonné à la production du bilan 2023 montrant les résultats de l'action et permettant d'en mesurer sa pertinence.

Toutes les informations sont précisées aux pages 4 et 5 du cahier des charges de l'AAP départemental.

#### Vos interlocuteurs

Les porteurs de projets peuvent bénéficier d'un accompagnement **tout au long de la démarche d'élaboration de leur projet** auprès des services en charge de la politique de la

ville :

SERVICES DE L'ÉTAT	
<b>Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DDETS)</b> <a href="mailto:ddets-polville@cotes-darmor.gouv.fr">ddets-polville@cotes-darmor.gouv.fr</a>	<b>Nadège LENOIR</b> Responsable du service insertion professionnelle et emploi, et mission politique de la ville 02 21 27 33 97
	<b>Emilie DAVIET</b> Chargée du suivi des contrats de ville et instructeur politique de la ville <b>Référente DAUPHIN</b> 02 21 27 34 05
<b>Préfecture des Côtes-d'Armor</b>	<b>Morwena DOUVILLEZ-GROSSET</b> Déléguée du Préfet à la politique de la ville <a href="mailto:morwena.douvillez-grosset@cotes-darmor.gouv.fr">morwena.douvillez-grosset@cotes-darmor.gouv.fr</a> 02 21 27 30 33 et 06 71 89 20 69
SERVICE RÉFÉRENT POLITIQUE DE LA VILLE DES COLLECTIVITÉS	
<b>Ville de Dinan</b>	<b>Frédéric LOAËC</b> Directeur du CCAS et Coordinateur politique de la ville <a href="mailto:f.loaec@dinan.fr">f.loaec@dinan.fr</a> 02 96 87 17 00

### La Fontaine des Eaux

